

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Financement des établissements universitaires : mise en place d'un système clientéliste

Au moment où le budget 2026 est en préparation et où le ministre de l'économie et des finances, Eric Lombard, annonce vouloir faire 40 milliards d'économie par rapport au budget 2025, le ministre chargé de l'ESR, Philippe Baptiste, a annoncé, le 8 avril 2025 que de nouveaux contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), portant sur 100 % de la subvention pour charge de service public (SCSP) seront mis en place d'ici la fin 2025 pour les dix universités des régions Nouvelle-Aquitaine et PACA<sup>1</sup> – **le dispositif devant être généralisé à l'ensemble du territoire à partir de l'année 2026.**

Alors que les COMP représentent aujourd'hui moins de 1 % de la SCSP des universités, le ministère annonce sans aucune concertation, la mise en place d'un nouveau système de financement aux antipodes de celui qu'il remplace.

Au lieu de travailler à l'établissement d'une règle nationale équitable d'allocation des moyens, qui prenne en compte la réalité des besoins des établissements, la convergence des taux d'encadrement et celle des dotations par étudiant·es, le ministère met en place un système clientéliste et concurrentiel : chacun devra défendre sa pitance et se plier au bon vouloir du pouvoir politique pour obtenir des moyens sans garantie que les inégalités ne se creusent pas toujours plus entre établissements du service public – les plus fragiles ayant le moins de moyens, ils auront de moins en moins de chance d'en obtenir comme il en va pour les appels à projets.

Le changement de méthode entre la vague 1 et la vague 2 des COMP « première mouture » en ce qui concerne le financement des formations laisse en effet présager le pire : les établissements devaient choisir, à l'aide d'un outil basé sur des indicateurs structurels inadaptés fourni par le ministère, des formations à améliorer... Quand on voit les dégâts causés par ces mêmes indicateurs dans les évaluations du HCERES, c'est une destruction en règle de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche publics et de son caractère émancipateur pour toutes et tous qui se profile. En outre, cette expérimentation vient percuter les COMP sur trois ans mis en place pour les vagues 2 et 3 puisque les universités concernées se répartissent sur les trois vagues.

À l'encontre de la sélection des étudiant·es pour augmenter les taux de réussite faute des moyens nécessaires pour faire réussir les plus fragiles, à rebours de la fermeture des filières à petits effectifs ou d'axes de recherche jugés peu producteurs d'innovation à courte vue, le SNESUP-FSU exige au contraire une augmentation du budget de l'ESR public et une allocation équitable de la SCSP entre les établissements.

Paris, le 15 avril 2025

1 PACA : Aix-Marseille, Côte d'Azur, Avignon, Toulon ; Nouvelle-Aquitaine : Bordeaux, Bordeaux-Montaigne, La Rochelle, Poitiers, Pau, Limoges.